



LA BRANCHE DE L'IMMOBILIER

SIGNE

UN ACCORD HISTORIQUE POUR LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Les partenaires sociaux de la branche immobilière s'engagent pour l'attractivité des métiers, la fidélisation des talents et la prévention des risques psychosociaux.

Les partenaires sociaux de la branche de l'immobilier (FNAIM, SNPI, UNIS, CFTD, CFTC, CFE CGC SNUHAB, UNSA), ont signé le **4 mars 2026** l'Accord n°108 relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT). Cet accord de branche, qui entrera en vigueur le **1er juillet 2026**, s'appliquera à l'ensemble des entreprises de la branche de l'immobilier, syndicats de copropriétés, agences immobilières, administrateurs de biens, sociétés foncières, les entreprises publiques locales, les résidences de tourisme et à tous leurs salariés, quelle que soit la taille de la structure.

La décision d'engager la négociation de cet accord repose sur un double constat, mis en évidence par une étude menée en 2022 intitulé « Grande étude métiers : attractivité, qualité de vie et conditions de travail » par la branche de l'immobilier. Ces investigations avaient pour objectif d'identifier les risques professionnels spécifiques aux métiers du secteur, tout en répondant à un enjeu majeur : fidéliser les collaborateurs en poste et renforcer l'attractivité des métiers afin d'attirer les talents.

Cette étude a mis en lumière plusieurs facteurs de transformation et de pression auxquels les professionnels doivent s'adapter, parmi lesquels : la pression accrue des clients, des horaires de travail atypiques, une inflation réglementaire constante, une intensification des tâches administratives, ainsi qu'un développement rapide et continu des outils numériques et de l'intelligence artificielle.

UN ACCORD AMBITIEUX POUR FAIRE DE L'IMMOBILIER UN SECTEUR ATTRACTIF

Les partenaires sociaux ont choisi de ne pas attendre. L'Accord relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) traduit la volonté collective de transformer en profondeur les conditions de travail dans la branche de l'immobilier, en s'appuyant sur sept axes prioritaires : le dialogue professionnel, la charge de travail, la prévention en santé globale, la formation professionnelle,

l'évolution de carrière, la conduite du changement et la conciliation vie professionnelle / vie personnelle.

Parmi les mesures phares, on retiendra notamment :

- La mise en place d'un entretien facultatif dédié à la QVCT, permettant à chaque salarié d'exprimer ses ressentis sur ses conditions de travail dans un cadre confidentiel et bienveillant ;
- La création d'un référent PRPS-MET (Prévention des Risques Psycho-Sociaux et Mieux-Être au Travail), dont le rôle dépasse les seules obligations légales pour couvrir l'ensemble des comportements pouvant générer des risques psychosociaux ;
- Le développement de Mécanismes Alternatifs de Résolution des Conflits (M.A.R.C.), incluant le référencement de médiateurs professionnels accessibles aux entreprises ;
- L'amélioration des congés exceptionnels, notamment en cas de décès du conjoint ou d'un parent ou d'annonce d'un grave problème de santé chez un enfant (handicap, pathologie chronique) ;
- Une incitation à la limitation des réunions de copropriétaires en soirée, mesure inédite qui vise à protéger l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle des collaborateurs concernés ;
- Le rappel d'un droit à la déconnexion ;
- La mise à disposition d'outils permettant de faciliter la mise en œuvre dans les entreprises :
 - ✓ d'un forfait mobilités durables encourageant les modes de transport alternatifs ;
 - ✓ d'un dispositif de dons de jours de congés entre collègues dans certaines circonstances.

L'IMMOBILIER, UN SECTEUR DE CARRIERE A PART ENTIERE

La signature de cet accord est un signal fort adressé aux professionnels en poste comme aux candidats potentiels : **l'immobilier est un secteur qui prend soin de ses collaborateurs et qui offre de véritables perspectives de carrière.**

Gestionnaire de copropriété, négociateur immobilier, gestionnaire locatif, comptable de gestion immobilière, juriste spécialisé... les métiers de l'immobilier sont variés, qualifiants et porteurs. Cet accord démontre que la branche de l'immobilier entend les valoriser à leur juste mesure, en garantissant des conditions de travail à la hauteur des exigences et des talents qu'ils requièrent.

Les partenaires sociaux se félicitent de la qualité du dialogue social qui a présidé à cette négociation. Cet accord constitue un socle solide à partir duquel les entreprises, quelle que soit leur taille, pourront bâtir des organisations de travail plus sûres, plus équilibrées et plus performantes.

« Cet accord est une réponse concrète et structurée aux défis que rencontrent quotidiennement les entreprises de notre secteur. Il envoie un message clair : l'immobilier se modernise, prend soin de ses équipes et investit dans l'humain. C'est la condition indispensable pour attirer et retenir les talents dont notre branche a besoin. »

— BRANCHE DE L'IMMOBILIER

À propos de LA BRANCHE



¹ Source : Collecte URSSAF 2024 - masse salariale 2023

CONTACT PRESSE :

FEDERATION NATIONALE DES AGENTS IMMOBILIERS (FNAIM) :

- Galivel & Associés | 01 41 05 02 02 | galivel@galivel.com
www.fnaim.fr

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS IMMOBILIERS (SNPI) :

- Ann-katrin Bureau JEGO | 06.64.68.84.81 | presse.bureau.contacts@gmail.com
www.snpi.fr

L'UNION DES SYNDICATS DE L'IMMOBILIER (UNIS) :

- Charlotte ECKERL | 01 55 32 01 14 | presse@unis-immo.fr
www.unis-immo.fr

CFDT SERVICES :

- Luc TOUCHET | 06 23 32 14 16 | luc.touchet31@gmail.com
services.cfdt.fr/

CFTC-CSFV :

- Bruno GUITON | 06.08.01.14.58 | bruno.guiton@foncia.com
cftc.fr/

CFE CGC SNUHAB :

- Philippe PONS | 06.60.71.11.01 | philippe.pons@icade.fr
cfecgc-snuhab.fr/

FEDERATION DES COMMERCE DISTRIBUTION ET SERVICES (UNSA)

- Michel Braquet | 06 14 07 40 66 | michel.braquet@unsa.org
unsa.org

BRANCHE DE L'IMMOBILIER

- Céline VENERONI | 01.55.32.01.05 | celine.veneroni@branchedelimmobilier.fr
branchedelimmobilier.fr/